

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N° 2024/128

FINANCES LOCALES (7.6)

Convention d'intervention de mise en place d'un site internet via l'usine à sites pour les communes membres de Cœur de Flandre Agglo

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20241113-2024__128-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 13 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le 5 novembre deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, M. DENTENER, Adjoints,

Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA, M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme ANDRE, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, Mme NUNS, Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, Mme BELVAL, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme DEPELCHIN, Mme LIONET, M. TIBERGHIE, Mme DAUCHEZ, M. PERLEIN, Mme REYNAERT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à Mme DORMION-ROUSSEZ
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme ANDRE

ABSENTS :

M. DEBAECKER, Mme SCHERRIER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant transformation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en communauté d'agglomération, dénommée Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le souhait de Cœur de Flandre Agglo de créer un service de mise en place d'un site internet via l'usine à sites de Cœur de Flandre Agglo ;

Vu l'avis de la commission mutualisation en date du 18 avril 2024 ;

Vu la décision communautaire en date du 28 mai 2024 ;

Considérant le souhait de la commune d'HAZEBROUCK de mettre en place un site internet via l'usine à sites de Cœur de Flandre Agglo ;

Etant entendu que Cœur de Flandre Agglo s'engage à assurer la gestion de projet et le soutien technique à la commune (définition des besoins, formation, conseils éditoriaux ...) et que la commune d'Hazebrouck s'engage, quant à elle, à contractualiser directement, via un bon de commande, avec le prestataire de l'usine à sites de Cœur de Flandre agglo et à assurer la partie éditoriale de son site internet et la mise à jour régulière de ses contenus ;

Considérant qu'à titre informatif, le coût prévisionnel pour les communes s'établit comme suit :

- 250€ HT à la mise en ligne (1^{ère} année)
- Par an :
 - o Hébergement : 80 € HT,
 - o Support : 80 € HT
 - o Outil de statistiques : 60 € HT

Soit au total : 220 € HT

La 1^{ère} année, le coût est donc de 250 € + 220 € = 470 € HT ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'intervention de mise en place d'un site internet via l'usine à sites avec Cœur de Flandre Agglo,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND